

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSURANCE CHOMAGE

PERSPECTIVES POUR LES ANNEES 2015 A 2018

Juin 2015

Ce dossier présente la prévision de la situation financière de l'Assurance chômage pour les années 2015 à 2018, les dépenses et recettes étant désormais stabilisées jusqu'à la fin avril 2015.

1. PREVISIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2015 ET 2016

Croissance

Selon les résultats provisoires publiés par l'Insee le 13 mai, la croissance a progressé de +0,6 % au 1^{er} trimestre 2015, après une stabilité au 4^{ème} trimestre 2014. Ce résultat porte l'acquis de croissance pour 2015 à +0,7 % en moyenne annuelle, après une croissance de +0,2 % en 2014.

Les dernières informations conjoncturelles font état d'une amélioration des **perspectives d'activité** en France. L'indicateur synthétique du climat des affaires, calculé par l'Insee à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, a progressé de janvier à mai. Il reste tout de même inférieur à sa moyenne de long terme.

Le Consensus des économistes de mai a revu à la hausse sa prévision de **croissance** pour 2015 (+0,3 point) par rapport à sa prévision de janvier. Le PIB progresserait ainsi de +1,1 % en 2015 puis de +1,6 % en 2016. En outre, l'inflation serait limitée à +0,2 % en moyenne annuelle en 2015 puis accélérerait à +1,1 % en 2016. La prévision financière de l'Unédic s'appuie sur ce Consensus¹.

Emploi affilié et contributions d'Assurance chômage

Au 1^{er} trimestre 2015, l'**emploi affilié à l'Assurance chômage** a reculé de -8 000 postes, après +7 000 au trimestre précédent². Au total, depuis le 2^{ème} trimestre 2012, environ -170 000 postes affiliés ont été détruits sur 3 ans, conjointement à la détérioration des perspectives de croissance.

Sous les effets conjoints de l'amélioration de la croissance, du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et du pacte de responsabilité, les créations d'emploi affilié à l'Assurance chômage reprendraient dès le 2^{ème} trimestre 2015 et augmenteraient progressivement jusqu'à la fin de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année 2015, 61 000 postes seraient créés, après -61 000 destructions d'emplois affiliés en 2014.

En 2016, les créations d'emploi affilié à l'Assurance chômage seraient de plus en plus nombreuses, grâce à l'accélération de la croissance et des effets du pacte de responsabilité.

En 2015, en lien avec la faible inflation et le niveau de chômage élevé pesant sur le pouvoir de négociation des salariés, la progression du **salairé moyen par tête** (SMPT) ralentirait à +0,9 %, après +1,6 % en 2014. En 2016, avec le redémarrage de l'inflation, le SMPT accélérerait à +1,3 %.

Conjointement au recul de l'emploi affilié jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2015 et au ralentissement du SMPT, la progression de la **masse salariale** ralentirait à +0,9 % en moyenne annuelle en 2015³, après

¹ La dernière prévision du Consensus est parue le 11 juin, après la finalisation de la prévision financière de l'Unédic. Le Consensus de juin a légèrement révisé à la hausse (+0,1 point) sa prévision de croissance pour 2015 et a maintenu celle pour 2016.

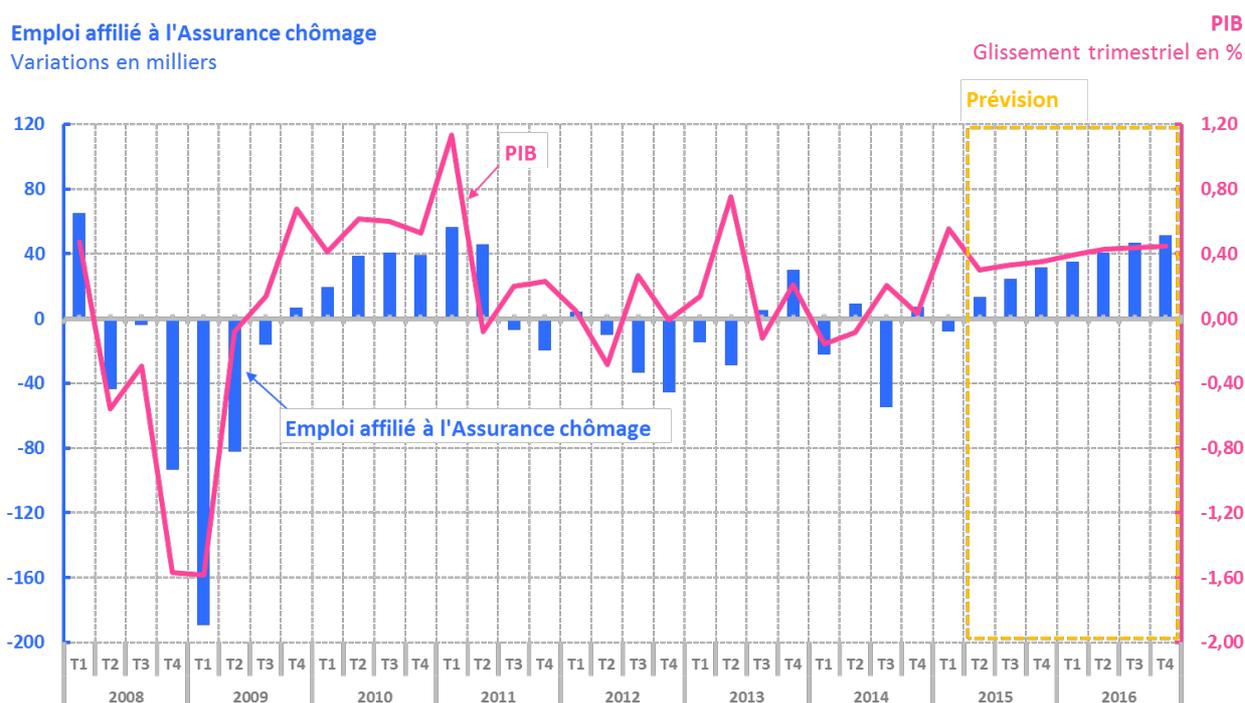
² Ces estimations de l'Unédic à partir des données d'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles de l'Insee ont été faites avant la révision de l'emploi du 4^{ème} trimestre 2014 et du 1^{er} trimestre 2015 publiée par l'Insee le 11 juin.

³ Selon les résultats provisoires publiés par l'ACOSS le 11 juin, l'évolution de la masse salariale atteindrait déjà +0,9 % au 1^{er} trimestre 2015. Cette information, parue après la finalisation des travaux de l'Unédic, n'a pas pu être intégrée dans le scénario de prévision. Toutefois, la prévision de contributions d'Assurance chômage pour 2015, sur la base de la masse salariale prévue pour 2015, n'est pas remise en cause par cette nouvelle information, puisque les montants de contributions observés sur les mois de janvier à avril 2015 ne présentent pas de hausse significative.

+1,5 % en 2014. En 2016, la masse salariale accélérerait à +2,1 %, en lien avec la progression de l'emploi et l'accélération du SMPT.

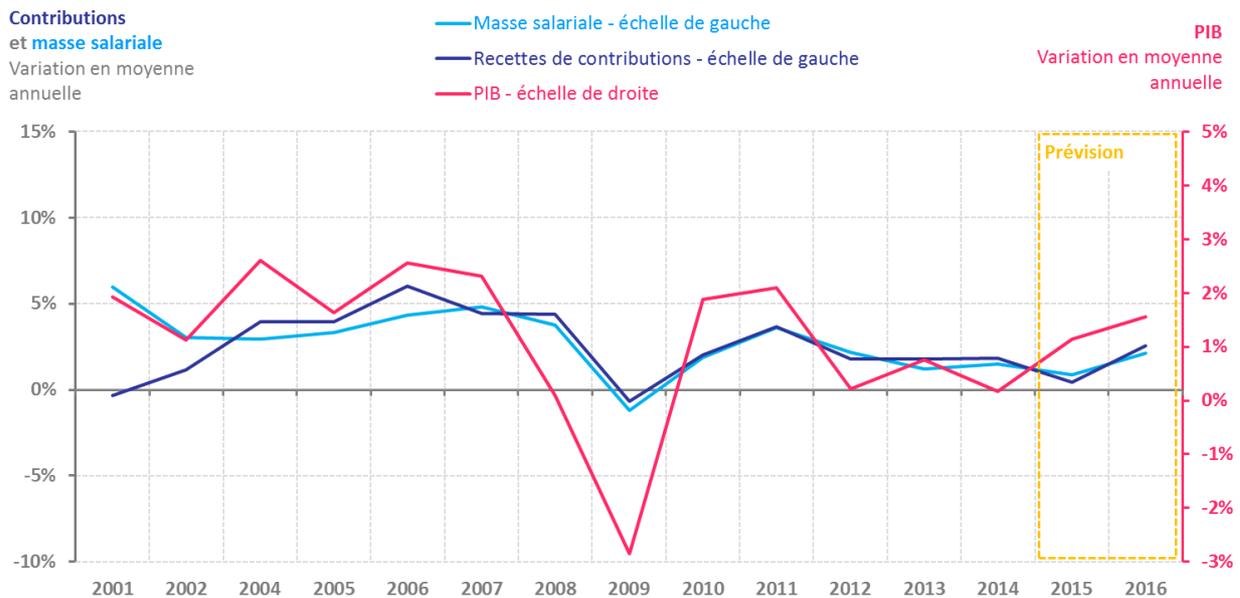
L'évolution du montant des **contributions d'Assurance chômage** est indexée sur l'évolution de la masse salariale. Elle serait toutefois réduite à +0,4 % sur 2015 en raison d'un fort mouvement fin décembre 2014 de paiement par avance par les établissements affiliés au titre de l'échéance du 5 janvier 2015. En 2016, le taux d'évolution des contributions est artificiellement majoré à +2,5 %, contrecoup des faibles montants comptabilisés un an plus tôt.

Graphique 1 - Prévission de croissance et d'emploi affilié à l'Assurance chômage



Sources : Insee, Pôle emploi, estimations et prévisions Unédic
Champ de l'emploi affilié à l'Assurance chômage : France métropolitaine, données cvs

Graphique 2 - Prédiction de croissance, de masse salariale et de contributions d'Assurance chômage



Sources : Acoiss, Insee, Unédic, prévisions Unédic

Champ de la masse salariale : France entière - Le champ est celui de l'Acoiss, qui à la différence du champ de l'Assurance chômage, inclut les grandes entreprises nationales.

Chômage

Après sa hausse de +0,1 point au 4^{ème} trimestre 2014, le taux **chômage au sens du BIT**⁴ mesuré par l'Insee a reculé de -0,1 point au 1^{er} trimestre 2015 et s'élève alors à 10,0 % en France métropolitaine.

Le taux de chômage BIT serait stable aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres puis commencerait à baisser fin 2015. En effet, la progression de l'emploi total excéderait la hausse de la population active, grâce aux créations d'emploi dans le secteur marchand et aux contrats aidés dans le non marchand⁵. Fin 2015, le taux de chômage BIT serait de 9,9 %, soit -0,2 point sur l'année. En 2016, l'accélération des créations d'emploi marchand compenserait le ralentissement des contrats aidés dans le non marchand. Le chômage BIT poursuivrait alors sa baisse pour s'établir à 9,7 % fin 2016.

Sur les listes de Pôle emploi, cela se traduirait par une baisse des inscriptions en catégorie A⁶ à partir du milieu de l'année 2015. Au total sur l'année 2015, on compterait +12 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en catégorie A. En 2016, leur nombre diminuerait de -68 000.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tout en ayant exercé dans le mois une activité rémunérée courte ou à faible intensité horaire (catégories B et C) progresserait de +134 000 personnes en 2015 (dont une hausse observée de +93 000 personnes de janvier à avril)

⁴ Le Bureau International du Travail définit un chômeur comme une personne en âge de travailler mais sans emploi, qui recherche activement un emploi et serait disponible pour le prendre dans les 15 jours. Il n'est pas forcément inscrit sur les listes de Pôle emploi (et inversement). Voir [cette vidéo de l'Insee](#) sur le sujet.

⁵ Le 1^{er} juin 2015, le Gouvernement a annoncé 100 000 contrats aidés supplémentaires d'ici la fin d'année.

⁶ La catégorie A regroupe des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.

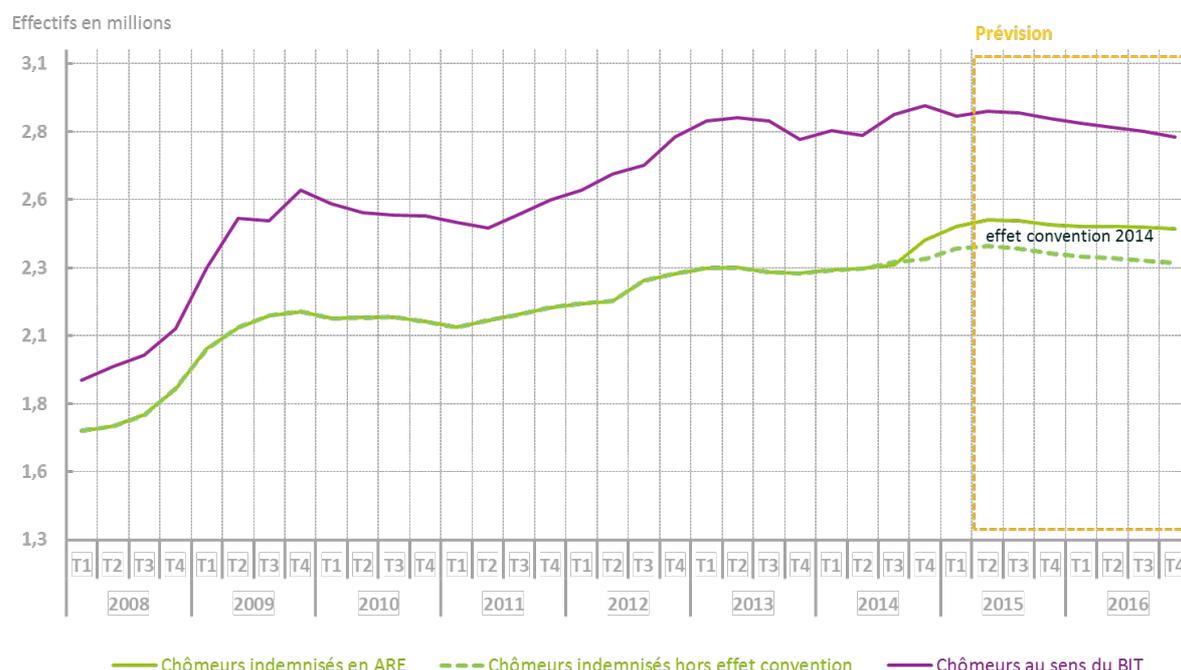
et de +38 000 personnes en 2016. Il se pourrait que l'augmentation constatée début 2015 soit pour partie liée à l'assouplissement depuis le 1^{er} octobre 2014 de la règle du cumul d'une allocation chômage avec un salaire. De plus, avec la reprise de la croissance, les activités professionnelles occasionnelles seraient dynamiques en prévision.

Chômage indemnisé et dépenses d'allocations

Au premier trimestre 2015, le **chômage indemnisé par l'Assurance chômage** (allocation d'aide au retour à l'emploi ou ARE) a augmenté de +50 000 personnes, en lien avec le nombre croissant de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et les rechargements de droits d'indemnisation mis en place par la convention d'Assurance chômage de 2014.

Le chômage indemnisé en ARE se stabiliserait mi-2015 puis commencerait à diminuer en fin d'année, conjointement à la baisse des inscriptions sur les listes de Pôle emploi. Au total sur 2015, on compterait 57 000 personnes supplémentaires indemnisées en ARE, plus de la moitié de la progression s'expliquant par les rechargements de droits. La baisse du chômage indemnisé entamée fin 2015 se poursuivrait en 2016 (-14 000 personnes sur l'année) ; elle serait ralentie par les effets croissants des droits rechargeables.

Graphique 3 - Prévision de chômage au sens du BIT et chômage indemnisé par l'Assurance chômage



Sources : Insee, Pôle emploi, prévisions Unédic

Champs : Chômage au sens du BIT sur France métropolitaine, chômage indemnisé en ARE sur France entière, données cvs

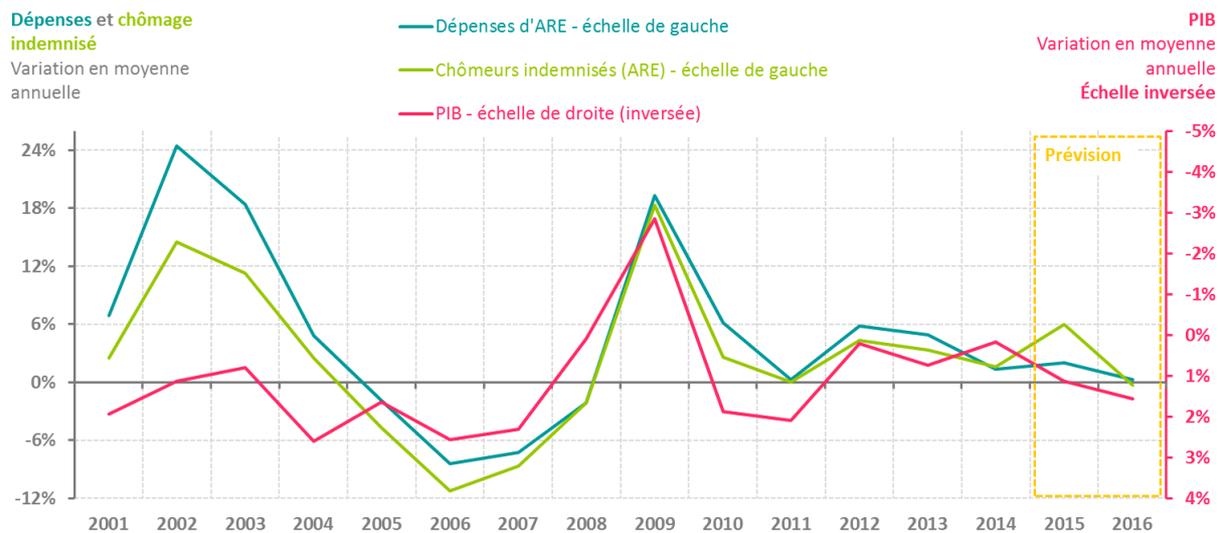
Ainsi, le chômage indemnisé (ARE) augmenterait de +6,0 % en moyenne annuelle sur 2015 puis diminuerait de -0,3 % sur 2016.

Sur 2015, l'évolution des **dépenses d'allocations** (ARE), fortement liée à celle du chômage indemnisé, serait réduite par les mesures de la convention appliquées pour certaines dès le 1^{er} juillet 2014 et

pour d'autres à partir du 1^{er} octobre 2014. En effet, le montant d'indemnisation baisserait en moyenne, du fait de l'abaissement du taux de remplacement brut⁷ minimal de 57,4 % à 57 % et des nouvelles modalités de calcul liées aux droits rechargeables.

Au final, les dépenses d'allocations ARE progresseraient de +2,0 % sur 2015 et de +0,2 % sur 2016.

Graphique 4 - Préviation de croissance, de chômage indemnisé et de dépenses d'allocations



Sources : Insee, Pôle emploi, Unédic, prévisions Unédic
 Champ du chômage indemnisé en ARE : France entière, données cvs

⁷ Indemnisation brute par rapport au salaire de référence brut

Tableau 2 - Principales évolutions économiques

	2014	2015 Prévision	2016 Prévision
Croissance, Prix, Emploi, Salaire, Chômage <i>(évolution en moyenne annuelle)</i>			
PIB	0,2%	1,1%	1,6%
Indice des prix à la consommation	0,5%	0,2%	1,1%
Emploi total	0,2%	0,2%	0,7%
Emplois affiliés à l'Assurance chômage	-0,1%	-0,1%	0,8%
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur concurrentiel	1,6%	0,9%	1,3%
Masse salariale dans le secteur concurrentiel	1,5%	0,9%	2,1%
Chômeurs indemnisés Assurance chômage (ARE)	1,6%	6,0%	-0,3%
Emploi, Chômage (niveau en fin de période CVS)			
Emploi total	26 518 000	26 648 000	26 836 000
Emplois affiliés à l'Assurance chômage	16 395 000	16 456 000	16 630 000
Taux de chômage BIT	10,1%	9,9%	9,7%
DEFM A (demandeurs d'emploi en catégorie A)	3 501 000	3 513 000	3 445 000
DEFM catégories B, C	1 715 000	1 849 000	1 888 000
Dispensés de recherche d'emploi	31 000	7 000	1 000
DEFM catégories A, B, C + Dispensés de recherche d'emploi	5 247 000	5 369 000	5 334 000
Chômeurs indemnisés Assurance chômage (ARE)	2 401 000	2 458 000	2 444 000
Emploi, Chômage (variation sur la période)			
Emploi total	11 000	129 000	188 000
Emplois affiliés à l'Assurance chômage	-61 000	61 000	174 000
DEFM catégorie A	189 000	12 000	-68 000
DEFM catégories B, C	122 000	134 000	38 000
Dispensés de recherche d'emploi	-25 000	-24 000	-6 000
DEFM catégories A, B, C + Dispensés de recherche d'emploi	286 000	122 000	-36 000
Chômeurs indemnisés Assurance chômage (ARE)	122 000	57 000	-14 000

Sources : Insee, Pôle emploi, Dares, ACOSS, prévisions Unédic

Champs :

Emploi total, emploi affilié, chômage BIT et DEFM : France métropolitaine, données cvs

Chômage indemnisé en ARE : France entière, données cvs

SMPT et masse salariale : France entière, données cvs - Le champ est celui de l'Acoss, qui à la différence du champ de l'Assurance chômage, inclut les grandes entreprises nationales.

Situation financière de l'Assurance chômage

La prévision financière intègre les effets attendus de la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnel (CSP), appliquée à partir du 1^{er} février 2015, ainsi que les effets du droit d'option entré en vigueur au 1^{er} avril 2015. Les effets de ces nouvelles règles sont neutres en termes de variation de trésorerie.

La prévision financière pour 2016 est faite à réglementation constante, bien que la convention d'Assurance chômage du 14 mai 2014 arrive à échéance le 30 juin 2016.

La variation de trésorerie de l'Assurance chômage pourrait présenter un déficit de -3,5 milliards d'euros en 2016, après -4,6 milliards d'euros en 2015.

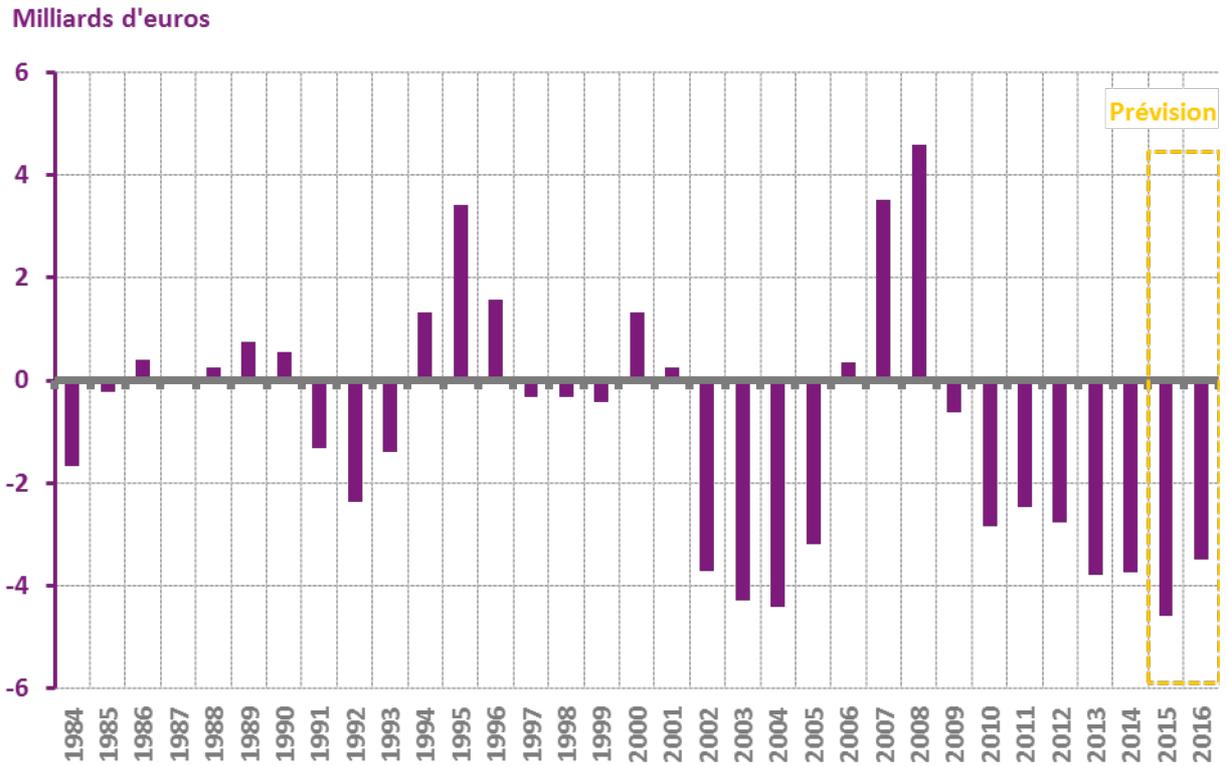
L'endettement net de l'Assurance chômage serait de -29,4 milliards d'euros fin 2016.

Tableau 3 - Situation financière de l'Assurance chômage résumée

<i>En millions d'euros, au 31 décembre</i>	2014	2015 Prévision	2016 Prévision
<i>Contributions et autres recettes d'Assurance chômage</i>	33 774 (+1,7%)	33 924 (+0,4%)	34 664 (+2,2%)
Total des recettes	33 936	33 945	34 674
<i>Dépenses allocataires</i>	34 086 (+1,2%)	34 608 (+1,5%)	34 478 (+-0,4%)
Total des dépenses	37 746	38 555	38 350
SOLDE = RECETTES - DÉPENSES	-3 810	-4 610	-3 676
Éléments exceptionnels	71	24	180
Variation de trésorerie	-3 739	-4 586	-3 496
Situation de l'endettement net bancaire	-21 327	-25 913	-29 409

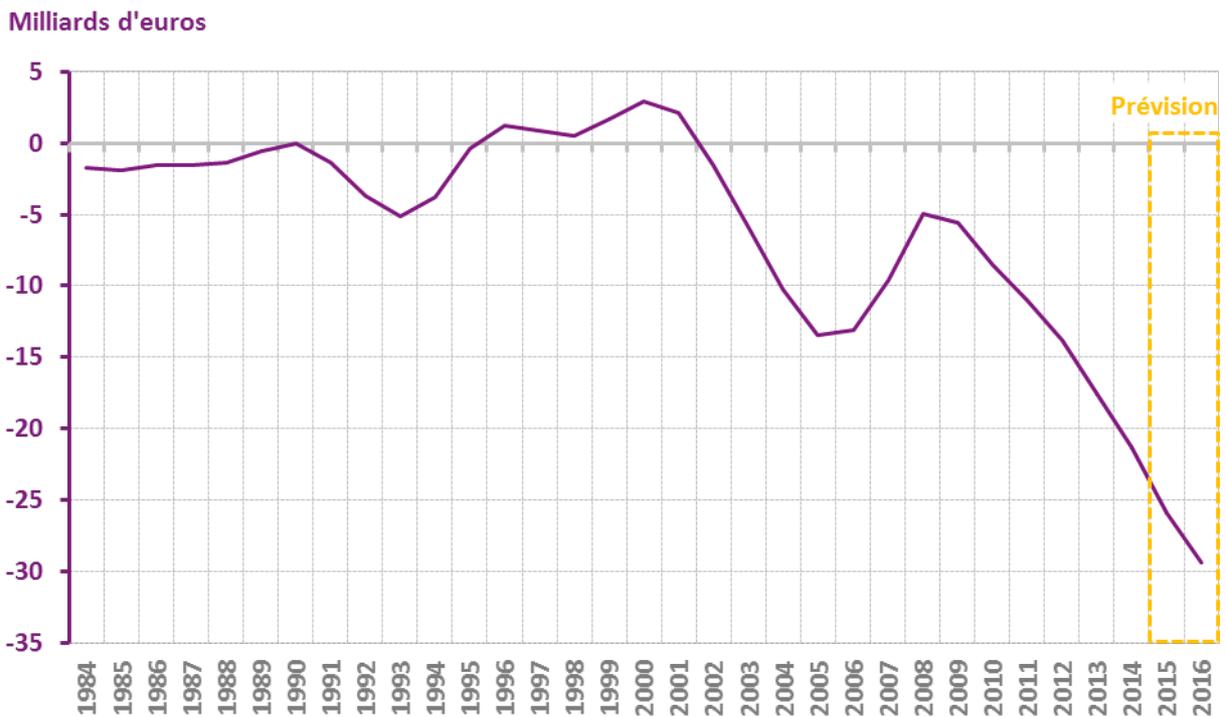
Note : 71 millions d'euros apparaissent en éléments exceptionnels en 2014, 24 millions d'euros en 2015 et 180 millions d'euros en 2016 au titre de la variation du compte courant de Pôle Emploi et de cessions immobilières.

Graphique 7 – Variation de trésorerie de l'Assurance chômage



Source : Unédic, prévisions Unédic

Graphique 8 – Situation financière de l'Assurance chômage au 31 décembre



Source : Unédic, prévisions Unédic

Tableau 4 - Situation financière de l'Assurance chômage détaillée

En millions d'euros, au 31 décembre

	2014	2015 Prévision	2016 Prévision
Contributions et autres recettes d'Assurance chômage	33 774	33 924	34 664
Contributions	32 916	33 058	33 897
Conventions diverses, y compris UE	215	302	250
Participation entreprise CSP / CRP	644	565	517
Autres produits	162	20	10
Total recettes	33 936	33 945	34 674

Dépenses allocataires	34 086	34 608	34 478
Allocations brutes	31 288	31 784	31 558
ARE / AREF	30 125	30 777	30 839
CRP / CSP, y compris équivalents ARE	1 979	1 838	1 553
Indus, avances et acomptes	-819	-837	-839
Autres allocations (décès, ...)	4	5	5
Aides	860	790	760
Aides à la reprise et création d'entreprise	719	708	647
Autres aides (adr, aide fin de droit, ...)	141	82	113
Prélèvements sociaux	-1 873	-1 914	-1 918
Caisses de retraites complémentaire	-1 299	-1 327	-1 330
Sécurité sociale (CSG, CRDS, maladie)	-574	-587	-588
Reversements et compléments	3 811	3 948	4 078
Caisses de retraites complémentaire (dont précomptes)	3 238	3 363	3 491
Sécurité sociale (CSG, CRDS, maladie)	573	585	587
Dépenses autres publics	3	185	95
Activité partielle, allocation partielle de longue durée (APLD)	0	180	90
Autres	3	5	5
Financement et frais de gestion opérateurs	3 289	3 332	3 383
10% Pôle Emploi	3 187	3 242	3 301
Autres (accompagnement CSP, recouvrements)	102	90	82
Frais de gestion et décaissements sur immobilisations	42	41	35
Intérêts sur emprunts	326	388	359
Total Dépenses	37 746	38 555	38 350

SOLDE = RECETTES - DÉPENSES	-3 810	-4 610	-3 676
------------------------------------	---------------	---------------	---------------

Éléments exceptionnels ⁽²⁾	71	24	180
--	-----------	-----------	------------

Variation de Trésorerie	-3 739	-4 586	-3 496
--------------------------------	---------------	---------------	---------------

Situation de l'Endettement net bancaire	-21 327	-25 913	-29 409
--	----------------	----------------	----------------

(1) 71 millions d'euros apparaissent en éléments exceptionnels en 2014, 24 millions d'euros en 2015 et 180 millions d'euros en 2016 au titre de la variation du compte courant de Pôle Emploi et de cessions immobilières.

Encadré – Retour sur la prévision financière de mai 2014, pour les années 2015 et 2016 :
Bilan de son actualisation

En mai 2014, dès la fin de la négociation de la convention d'Assurance chômage par les partenaires sociaux, l'Unédic a construit une projection financière pour l'Assurance chômage pour les années 2014 à 2016. L'horizon 2016 de la projection correspond à la fin de l'application de la convention d'Assurance chômage de 2014. Cette projection financière intègre les effets des nouvelles mesures appliquées dès le 1^{er} juillet 2014 pour certaines et dès le 1^{er} octobre pour d'autres.

Cet encadré décrit l'actualisation de la projection financière pour les années 2015 et 2016, depuis l'exercice de mai 2014.

- **Le réalisé macroéconomique et financier de l'année 2014**

La projection financière de mai 2014 est basée sur la prévision de croissance et d'inflation du Consensus des économistes de mai 2014, qui avait prévu +0,8 % de PIB et +1,0 % d'inflation en moyenne annuelle sur 2014. A posteriori, la croissance observée sur l'année 2014 a été limitée à +0,2 % et l'inflation à +0,5 %.

En lien avec la croissance plus basse que prévue, les destructions d'emplois affiliés à l'Assurance chômage se sont accélérées au deuxième semestre 2014, tandis que la prévision de mai 2014 anticipait un retour aux créations d'emploi dès la fin d'année. Les salaires s'ajustant avec retard à l'inflation, la faiblesse des prix en 2014 s'est répercutée sur la progression du salaire moyen par tête (SMPT) en fin d'année. Il en résulte un ralentissement de la masse salariale au second semestre 2015, tandis que la masse salariale du premier semestre avait été légèrement plus forte que prévue. Sur l'ensemble de l'année 2014, la progression de la masse salariale (+1,5 %) a été conforme à la prévision de l'Unédic de mai 2014 (+1,4 %).

Parallèlement, les recettes de contributions se sont élevées à 33 774 millions d'euros en 2014, conformément à la prévision.

La hausse du chômage indemnisé en ARE sur 2014 (+122 000 personnes) n'a été que légèrement plus élevée que celle prévue en mai 2014 (+109 000 personnes) et les dépenses d'allocations (34 086 millions d'euros sur 2014) ont été proches de la prévision (34 026 millions d'euros).

Au final, la dette de l'Assurance chômage a atteint -21 327 millions d'euros fin 2014, soit un niveau très proche de celui prévu en mai 2014 (-21 335 millions d'euros).

- **Actualisation de la prévision macroéconomique et financière pour l'année 2015**

Sur un an, le Consensus des économistes a révisé à la baisse sa prévision de croissance et d'inflation pour 2015 :

- -0,2 point de croissance : +1,1 % prévu en mai 2015, contre +1,3 % un an plus tôt
- -1,1 point d'inflation : +0,2 % prévu en mai 2015, contre +1,3 % un an plus tôt.

Il en résulte dans la prévision actuelle des créations d'emplois affiliés à l'Assurance chômage plus tardives. De plus, le SMPT serait moins dynamique, du fait de la faiblesse de l'inflation. Par conséquent, la progression de la masse salariale prévue (+0,9 % dans la prévision actuelle) serait plus faible de -1,0 point par rapport à la prévision de mai 2014 (+1,9 %).

Encadré (suite)

En lien notamment avec la révision à la baisse de la masse salariale, les recettes de contributions prévues seraient plus faibles de 600 millions d'euros.

L'effet de la moindre croissance sur l'emploi total serait compensé par un soutien plus fort apporté par les politiques publiques d'emploi pour 2015. Par conséquent, la hausse du chômage indemnisé prévue pour l'année 2015 est similaire dans les deux prévisions.

Les dépenses d'allocations de 2015 sont toutefois plus élevées de 300 millions d'euros dans la prévision actuelle par rapport à la prévision de mai 2014, du fait du niveau de chômage indemnisé plus élevé fin 2014 et du nombre moyen de jours indemnisés légèrement supérieur.

Au final, le déficit prévu pour 2015 (-4,6 milliards d'euros dans la prévision actuelle) serait plus élevé de 1 milliard d'euros par rapport à la prévision de mai 2014 (dont 600 millions d'euros de moindres recettes de contributions, 300 millions d'euros de surplus de dépenses d'allocations et 100 millions d'euros du fait du calendrier modifié de remboursement des frais d'activité partielle).

- **Actualisation de la prévision macroéconomique et financière pour l'année 2016**

Entre mai 2014 et mai 2015, le Consensus des économistes a révisé à la hausse sa prévision de croissance et à la baisse celle d'inflation pour 2016 :

- +0,1 point de croissance : de +1,5 % à +1,6 %
- -0,4 point d'inflation : de +1,5 % à +1,1 %.

La révision à la hausse de la croissance prévue implique une progression plus forte de l'emploi affilié sur 2016 (+0,15 point), tandis que le SMPT serait moins dynamique sur l'année (-0,55 point) du fait de la moindre inflation. Par conséquent, la masse salariale a été révisée à la baisse de -0,4 point sur 2016 entre les deux prévisions (+2,5 % dans la prévision de mai 2014 et +2,1 % dans la prévision actuelle).

Les recettes de contributions de l'année 2016 seraient plus basses de -700 millions d'euros par rapport à la prévision de mai 2014, principalement du fait de la révision à la baisse du montant de contributions de 2015 (-600 millions d'euros), également en raison de la progression de masse salariale ralentie sur 2016 (-100 millions d'euros).

Conjointement à des perspectives de croissance et d'emploi plus optimistes, le chômage indemnisé baisserait davantage en 2016 dans la prévision actuelle par rapport à la prévision de mai 2014. Les dépenses d'allocations prévues sur l'année seraient alors réduites de -500 millions d'euros.

Ainsi, la réduction des contributions de 700 millions d'euros serait compensée par la réduction des dépenses d'allocations (500 millions d'euros) et d'autres dépenses telles que les frais d'accompagnement CSP (150 millions d'euros), et par des éléments financiers exceptionnels au titre de la variation du compte courant de Pôle Emploi et de cessions immobilières (180 millions d'euros). La variation de trésorerie pour 2016 serait alors de -3,5 milliards d'euros dans la prévision actualisée, contre -3,6 milliards d'euros dans celle de mai 2014.

Fin 2016, la dette serait de -29,4 milliards d'euros (prévision actuelle) contre -28,6 milliards d'euros dans la prévision de mai 2014, soit une révision de -850 millions d'euros.

2. PROJECTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2017 ET 2018

Les prévisions financières pour 2015 et 2016 sont celles présentées précédemment.

La projection de la situation financière de l'Assurance chômage pour 2017 et 2018 est basée sur les dernières projections à long terme de croissance et d'inflation du Consensus des économistes, parues en avril 2015.

L'ensemble de cette projection financière prend en compte les dernières évolutions réglementaires, ainsi que les effets en matière d'emploi des politiques publiques (CICE, pacte de responsabilité, contrats aidés, contrats d'avenir). Elles sont faites à réglementation constante de l'assurance chômage.

Croissance, inflation

Selon le Consensus des économistes d'avril, la croissance accélérerait à +1,7 % en 2017, puis ralentirait légèrement à +1,6% en 2018. En outre, l'inflation continuerait sa progression sur 2017 (+1,4 %) et 2018 (+1,6 %).

Emploi affilié, masse salariale

Sur la période 2017 à 2018, les créations d'emploi affilié à l'Assurance chômage se poursuivraient grâce à la croissance plus soutenue. Toutefois, elles ralentiraient progressivement, du fait de l'atténuation des effets du CICE et du pacte de responsabilité et du léger ralentissement de la croissance [Graphique 9].

La progression de l'inflation se poursuivant, la hausse du salaire moyen par tête (SMPT) accélérerait sur 2017 (+1,7 %) et 2018 (+2,0 %).

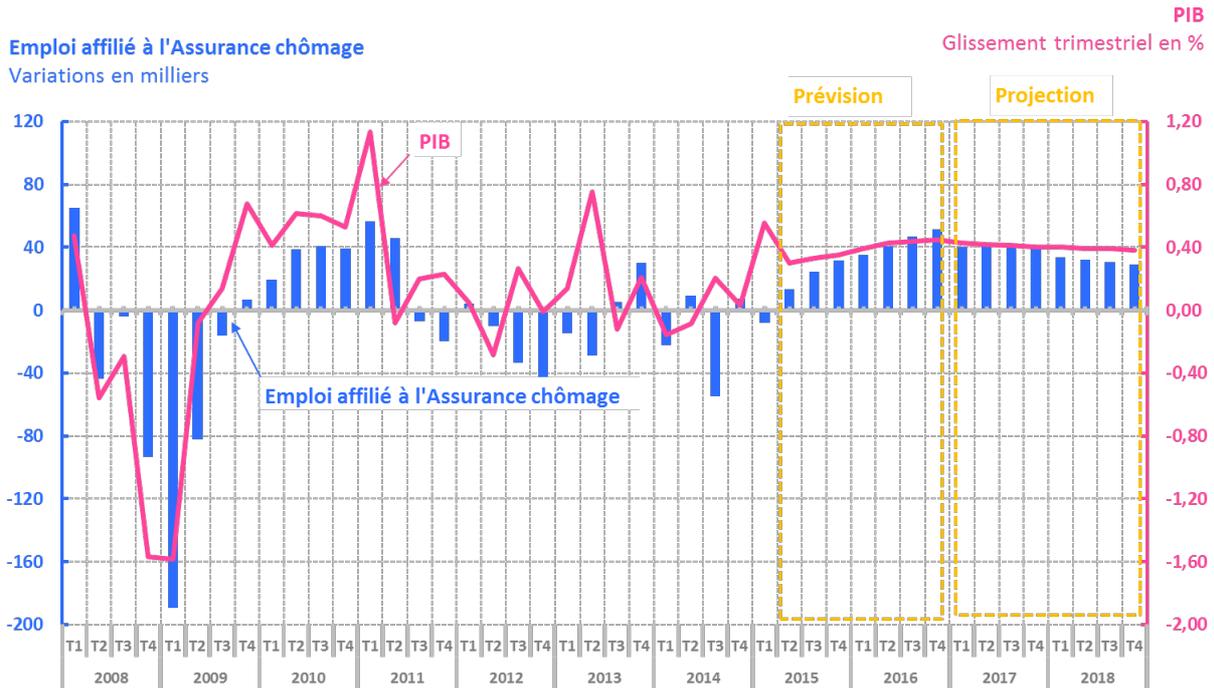
En lien avec les évolutions de l'emploi et du SMPT, la masse salariale serait de plus en plus dynamique. Ainsi, après +2,1 % en 2016, elle accélérerait à +2,8 % en moyenne annuelle en 2017 puis à +2,9 % en 2018.

Chômage BIT, chômage indemnisé

Sous les effets conjoints du ralentissement progressif de l'emploi dans le secteur marchand, des contrats aidés un peu moins nombreux dans le secteur non marchand et de la progression de la population active, la baisse du chômage au sens du BIT ralentirait dès 2017 et se stabiliserait à l'horizon de la projection fin 2018.

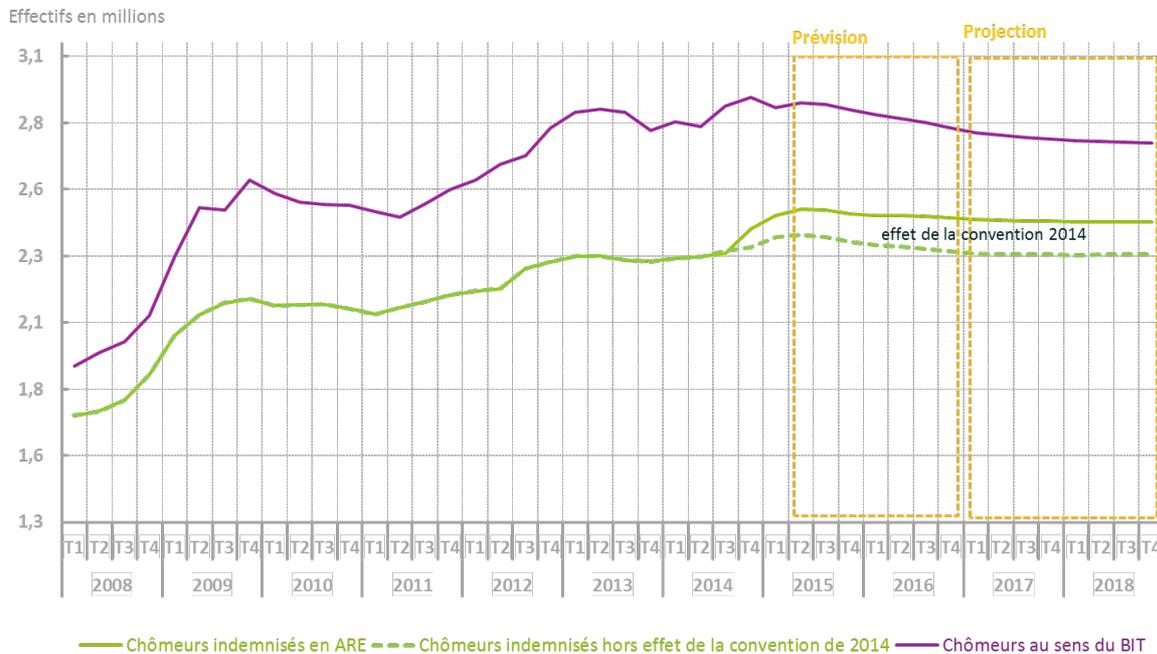
Conjointement, la baisse du chômage indemnisé en ARE ralentirait puis se stabiliserait en projection [Graphique 10].

Graphique 9 - Projection d'emploi affilié associée au scénario de croissance



Sources : Insee, Pôle emploi, projection Unédic
Champ de l'emploi affilié à l'Assurance chômage : France métropolitaine, données cvs

Graphique 10 - Projection de chômage au sens du BIT et chômage indemnisé par l'Assurance chômage



Sources : Insee, Pôle emploi, projection Unédic
Champs : Chômage au sens du BIT sur France métropolitaine, chômage indemnisé en ARE sur France entière, données cvs

Tableau 5 - Principales évolutions économiques à l'horizon 2018

	2014	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Projection	2018 Projection
Croissance, Prix, Emploi, Salaire, Chômage <i>(évolution en moyenne annuelle)</i>					
PIB	0,2%	1,1%	1,6%	1,7%	1,6%
Indice des prix à la consommation	0,5%	0,2%	1,1%	1,4%	1,6%
Emploi total	0,2%	0,2%	0,7%	0,7%	0,6%
Emplois affiliés à l'Assurance chômage	-0,1%	-0,1%	0,8%	1,1%	0,9%
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur concurrentiel	1,6%	0,9%	1,3%	1,7%	2,0%
Masse salariale dans le secteur concurrentiel	1,5%	0,9%	2,1%	2,8%	2,9%
Taux de chômage BIT <i>(en fin de trimestre)</i>	10,1%	9,9%	9,7%	9,5%	9,4%
Chômeurs indemnisés Assurance chômage (ARE)	1,6%	6,0%	-0,3%	-0,6%	-0,2%

Sources : Insee, Pôle emploi, ACOSS, projection Unédic

Champs :

Emploi total, emploi affilié et chômage BIT : France métropolitaine, données cvs

SMPT et masse salariale : France entière, données cvs - Le champ est celui de l'Acoss, qui à la différence du champ de l'Assurance chômage, inclut les grandes entreprises nationales.

Chômage indemnisé en ARE : France entière, données cvs

Situation financière de l'Assurance chômage

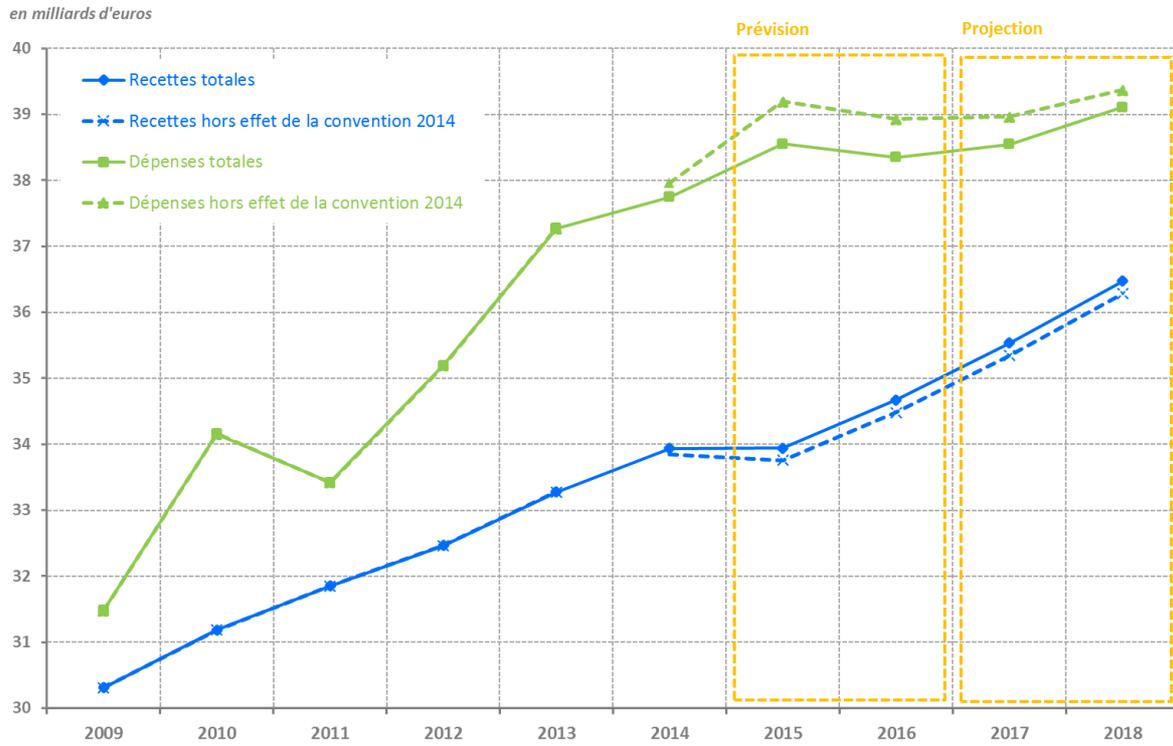
En lien avec l'accélération de la masse salariale, les recettes de contributions, et plus globalement la totalité des recettes de l'Assurance chômage, poursuivraient leur progression sur les années 2017 et 2018 [Graphique 11].

Quant aux dépenses d'allocations (plus largement les dépenses totales de l'Assurance chômage), elles repartiraient progressivement à la hausse sur la période de projection 2017-2018. En effet, la baisse du chômage indemnisé deviendrait trop faible pour compenser d'une part la hausse continue de l'allocation moyenne versée liée à la progression de l'inflation et des salaires, et d'autre part la réduction des effets de la convention de 2014 sur les dépenses (réduction de moitié entre 2016 et 2018) [Graphique 11].

Au final, le déficit de l'Assurance chômage continuerait de se réduire sur les années 2017 et 2018, bien que plus lentement qu'en 2016. En 2017, la variation de trésorerie annuelle serait de -3,0 milliards d'euros ; en 2018, elle serait de -2,6 milliards d'euros [Graphique 12].

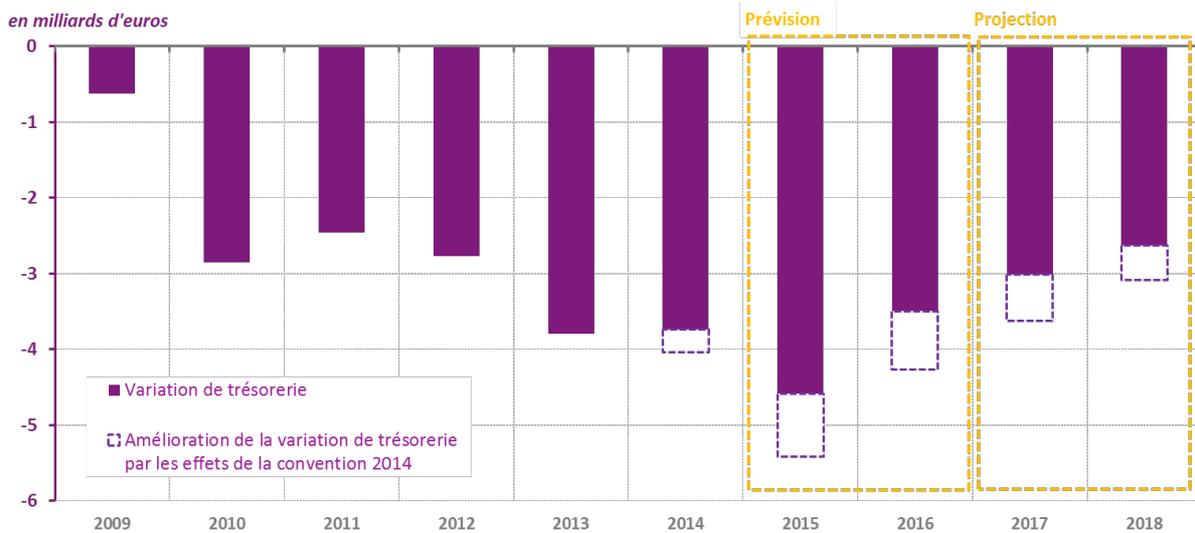
Fin 2018, la dette atteindrait -35,1 milliards d'euros [Graphique 13].

Graphique 11 - Projections des recettes et des dépenses de l'Assurance chômage, et impact de la convention de 2014



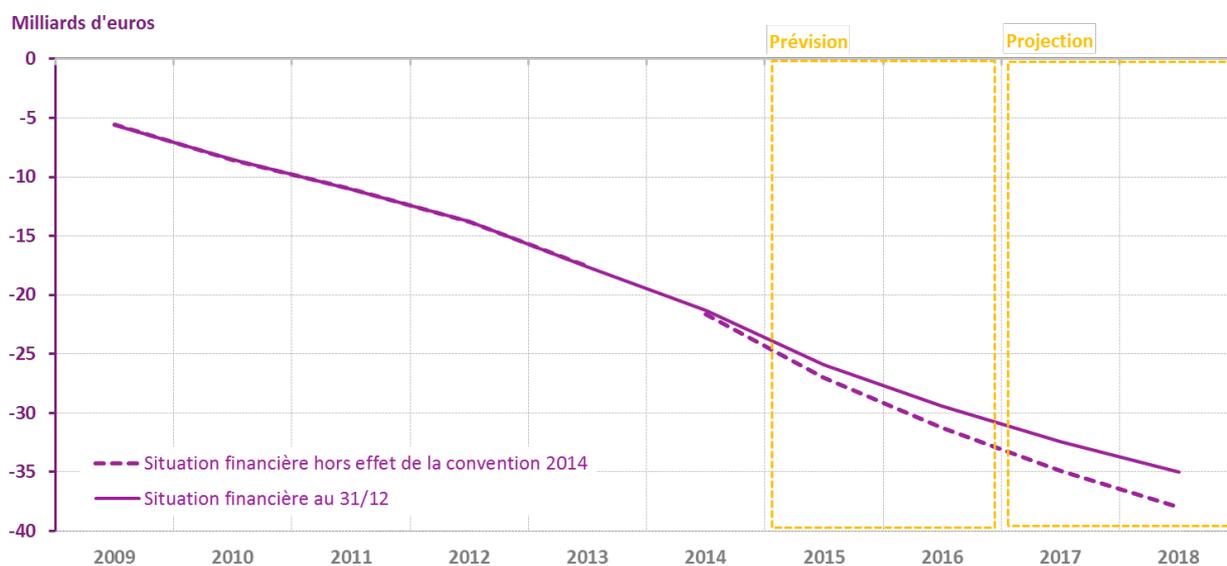
Source : Unédic, projection Unédic

Graphique 12 - Projection de la variation de trésorerie de l'Assurance chômage et impact de la convention de 2014



Source : Unédic, projection Unédic

Graphique 13 - Projection de la situation financière de l'Assurance chômage au 31 décembre et impact de la convention de 2014



Source : Unédic, projection Unédic

Tableau 6 - Synthèse financière à l'horizon 2018

En millions d'euros, au 31 décembre

	2014	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Projection	2018 Projection
Contributions et autres recettes d'Assurance chômage	33 774 (+1,7%)	33 924 (+0,4%)	34 664 (+2,2%)	35 533 (+2,5%)	36 475 (+2,6%)
Total des recettes	33 936	33 945	34 674	35 533	36 475
Dépenses allocataires	34 086 (+1,2%)	34 608 (+1,5%)	34 478 (-0,4%)	34 603 (+0,4%)	34 991 (+1,1%)
Total des dépenses	37 746	38 555	38 350	38 546	39 107
SOLDE = RECETTES - DÉPENSES	-3 810	-4 610	-3 676	-3 013	-2 632
Éléments exceptionnels	71	24	180	0	0
Variation de trésorerie	-3 739	-4 586	-3 496	-3 013	-2 632
Situation de l'endettement net bancaire	-21 327	-25 913	-29 409	-32 422	-35 054

Source : Unédic, projection Unédic

Encadré - Impact de la convention d'Assurance chômage de 2014 sur les perspectives financières de 2015 à 2018

Les règles actuelles de l'Assurance chômage sont issues de l'accord signé par les partenaires sociaux en mars 2014. Ces nouvelles règles sont valables pour 2 ans. Elles ont été appliquées pour certaines d'entre elles dès le 1^{er} juillet 2014. Les nouvelles modalités de cumul d'une allocation avec un salaire et le rechargement des droits ont débuté quant à eux au 1^{er} octobre.

Cet encadré décrit l'impact de la convention de 2014 sur les effectifs de personnes indemnisées ainsi que sur les dépenses et les recettes de l'Assurance chômage. Les estimations sont issues de la note sur l'impact de la convention publiée par l'Unédic en mai 2014. Les premiers résultats connus (rechargements de droits, hausse du nombre de bénéficiaires de l'Assurance chômage, baisse de l'allocation moyenne, etc.) confirment ces estimations faites en sortie de négociation.

- **Un nombre plus grand de personnes indemnisées par l'Assurance chômage**

Depuis le mois d'octobre 2014, la convention d'Assurance chômage a élargi l'accès à l'indemnisation, par la suppression des seuils conditionnant le cumul entre l'allocation chômage et le salaire ainsi que, progressivement, par la mise en place des droits rechargeables. Ces derniers permettent d'allonger la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi qui retravaillent avant l'épuisement de leurs allocations.

Au 4^{ème} trimestre 2014, l'effectif de chômeurs indemnisés en ARE a considérablement augmenté, d'environ +90 000 personnes. Sur les trois trimestres précédents, le chômage indemnisé avait augmenté en moyenne de 10 000 personnes chaque trimestre, suite à la dégradation de l'activité économique. On estime que la forte hausse du chômage indemnisé observée fin 2014 relève principalement des nouvelles mesures de cumul d'une allocation avec un salaire, la conjoncture n'expliquant qu'une hausse d'environ 10 000 à 20 000 personnes.

Sur les années 2015 et 2016, on estime qu'environ 60 000 personnes supplémentaires pourraient être indemnisées, grâce au rechargement des droits d'assurance chômage. En l'absence de cette mesure, elles seraient arrivées en fin de droit.

Ainsi, à fin 2016 (et sur les années suivantes, à réglementation constante), la convention de 2014 expliquerait un niveau de chômage indemnisé plus élevé d'environ 130 000 personnes.

Graphique 14 – Effets attendus de la convention sur les effectifs de chômeurs indemnisés



Champ : Chômage indemnisé en ARE sur France entière, données cvs
Source : Pôle emploi, prévision Unédic

- **Moindre dépenses d'allocations**

La convention de 2014 permet une indemnisation par l'Assurance chômage à un plus grand nombre de personnes. Toutefois, le montant moyen d'indemnisation serait réduit par les nouvelles mesures.

Ainsi, le nombre de jours indemnisés dans le mois serait en moyenne réduit pour les bénéficiaires du cumul d'une allocation chômage avec un salaire.

De plus, le passage du taux de remplacement brut minimal de 57,4 % à 57 % et la mise en place des droits rechargeables abaisseraient l'allocation moyenne versée afin de privilégier la durée d'indemnisation. Précédemment, les modalités de calcul des droits en cas de perte d'un emploi repris suite à une période de chômage étaient basées sur une comparaison des droits qui conduisait à ne pas prendre en compte le capital de droits le moins favorable. Désormais, la comparaison des droits est supprimée, et au retour à l'indemnisation, on procède à une reprise systématique du droit initial. Toutefois, un droit d'option a été mis en place afin de permettre la prise en compte des évolutions salariales les plus significatives.

Au final, les dépenses d'allocations chômage seraient réduites d'environ 640 millions d'euros sur 2015, 580 millions d'euros sur 2016, 420 millions d'euros sur 2017 et 260 millions d'euros sur 2018.

- **Recettes additionnelles de contributions**

La hausse des contributions relatives aux annexes 8 et 10 et la suppression de la limite d'âge de 65 ans pour les contributions augmenteraient les recettes de 190 millions d'euros chaque année de 2015 à 2018.

Au total, la convention d'Assurance chômage de 2014 se traduirait par une réduction du déficit annuel estimée à 830 millions d'euros sur 2015. L'impact financier de ces nouvelles mesures se réduirait progressivement sur les années suivantes : 770 millions d'euros sur 2016, 610 millions d'euros sur 2017 et 450 millions d'euros sur 2018. Fin 2018, l'endettement net bancaire serait réduit d'environ 3 milliards d'euros.

Tableau 7 – Impact financier estimé de la convention de 2014 sur les recettes, les dépenses et le solde financier de l'Assurance chômage, de 2014 à 2018

<i>Impact sur...</i>	2014	2015	2016	2017	2018	Impact cumulé sur 2014-2018
... les recettes de contributions (1)	+90 M€	+190 M€	+190 M€	+190 M€	+190 M€	+850 M€
... les dépenses d'allocations (2)	-210 M€	-640 M€	-580 M€	-420 M€	-260 M€	-2 110 M€
... le solde (1)-(2)	300 M€	830 M€	770 M€	610 M€	450 M€	2 960 M€

Source : Chiffrages Unédic (note d'impact de la convention de mai 2014)

